

Commune de Bourg des Comptes

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 31 mars 2009

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Associations sportives locales : 48 euros pour les licenciés bourgcomptoïses et aucune aides pour les licenciés hors commune sachant que cette subvention est partagée entre les diverses associations où cotise le jeune de moins de 18 ans.
- Association sportive hors commune : 15 euros par licencié de moins de 18 ans si la même discipline n'existe pas sur Bourg des Comptes

- Judo-club.....	2 184 €
- Badminton Club.....	1 176 €
- Union Sportive bourgcomptoïse.....	3 456 €
- Tennis-Club.....	744 €
- Pétanque bourgcomptoïse.....	72 €
- Tennis de table.....	120 €
- Jazz Attitude.....	2 640 €
- Badminton pour les frais de déplacement (provisions)....	2 000 €
- Badminton et USB Pour emploi-jeunes sur 2 années...	13 300 €
- Union Sportive pour un emploi – jeunes.....	11 000 €
- pétanque bourgcomptoïse pour la location du local.....	2 000 €
- Hand-ball club de Guichen.....	45 €
- Comité du relais du Semnon.....	100 €
- Comité des fêtes.....	800 €
- Club la Joie de vivre.....	400 €
- Groupement des Anciens Combattants.....	160 €
- A Petits Pas.....	3 460 €
- Association Communale de Chasse.....	30 €
- Association Arts Fleurs Nature.....	100 €
- Institut d'enseignement : par élève.....	35 €

- subventions hors associations :

- fournitures scolaires (par élève, écoles publique et privée).....	42 €
- Transports scolaires pour les activités hors piscine (par élève, écoles publique et privée).....	8 €
- allocation de reconnaissance aux anciens sapeurs-pompiers.....	60 €
- prix pour les lauréats du concours des maisons fleuries.....	700 €
- prime de fin d'année au personnel communal (pour un emploi à temps complet).....	388 €
- crédit d'équipement pour l'école publique ou acquisition de livres.....	700 €
- participation aux frais de fonctionnement de l'école privée (suivant bilan 208 de l'école publique)	68 495 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

Le Compte administratif 2008 du budget communal a été adopté. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 404 418 € et les recettes à 2 087 221 € soit un excédent de 682 803 € dont 563 412 € seront affectés à l'autofinancement de l'investissement, le solde soit 119 392 € restera en section de fonctionnement et sera repris au compte de fonctionnement 2009.

BUDGET PRIMITIF 2009 :

Le budget primitif 2009 a été adopté à l'unanimité. Les grandes lignes sont les suivantes :

- Fonctionnement : équilibré en recettes et en dépenses à 1 952 864 €	
Dépenses :	
- charges à caractère général.....	566 930 €
- charges de personnel.....	610 200 €
- autres charges de gestion courante.....	241 248 €
- charges diverses (intérêts.....)	120 460 €
- autofinancement et dépenses imprévues.	414 026 €
Recettes :	
- revenu de gestion courante.....	121 900 €
- impôts et taxes.....	1 033 067 €
- dotations, subventions.....	579 505 €
- autres produits.....	99 000 €
- excédent des exercices antérieurs.....	119 392 €

Pour les dépenses, l'augmentation entre les dépenses dites "réelles" qui s'élevaient à 1 376 157 € en réalisations 2008 et les prévisions 2009 qui sont de 1 538 838 € est due principalement à la participation supplémentaire pour l'enfance jeunesse (garderie, temps du midi, centre de loisirs, club des jeunes...) de 8 000 €, à quelques dépenses ponctuelles pour 68 000 €, à l'augmentation de la masse salariale pour 57 000 € et à l'augmentation du coût de l'ensemble des matières premières.

En recettes, une diminution de 158 039 € est constatée due principalement à la diminution des dotations de l'Etat pour 100 000 € suite au changement de bases de population.

- investissement : équilibré en recettes et en dépenses à 3 932 977 €	
dépenses : - dépenses courantes (annuités.....)	299 503 €
- acquisition de matériel et de mobilier....	23 460 €
- bâtiment divers (Noës.....)	2 736 244 €
- voirie et éclairage.....	808 011 €
- acquisitions immobilières.....	65 759 €
recettes : - autofinancement et excédent antérieur....	1 193 476 €
- recettes courantes (FCTVA - TLE.....)	140 791 €
- emprunt pour groupe et restaurant scolaire	2 235 000 €
- subvention (Etat, Département, SDE.....)	363 710 €

Les sommes inscrites ci-dessus reprennent les restes à réaliser de 2008, notamment en recettes et en dépenses pour le groupe scolaire, et les nouvelles recettes et dépenses pour 2009. Les nouveaux investissements financés sont :

- l'extension du restaurant scolaire
- l'aménagement de la Place Porteu, de la rue de la Courbe et d'un rond point avec la rue de Pléchatel
- des travaux de busage et d'éclairage

FISCALITE LOCALE :

Les taux d'imposition 2009 ont été augmentés de 5 % comme annoncé lors des vœux au mois de janvier et sont fixés à :

- taxe d'habitation..... 14.88 %
- taxe foncière bâtie..... 16.52 %
- taxe foncière non bâtie.. 34.95 %

ASSAINISSEMENT :

Les travaux d'investissement sont terminés et le compte administratif 2008 excédentaire de 64 936 € a été adopté. Cet excédent a été affecté en provision pour travaux futurs. Pour 2009, le budget est équilibré en recettes et en dépenses à 294 137 €

DIVERS :

- la dotation 2009 à la Fédération Léo Lagrange a été arrêtée à 118 000 €
- personnel communal : plusieurs quotas ont été modifiés pour permettre certaines promotions avec maintien du régime indemnitaire
- restaurant scolaire : dans le cadre des contrats aidés mis en place par l'Etat, un poste de surveillance de deux heures chaque midi est adopté. Ce poste sera complété sur la base probable d'un mi-temps par divers travaux d'entretien des bâtiments communaux.

Vu par Nous, Maire de la Commune de BOURG DES COMPTES, pour être affiché le 2 avril 2009 conformément aux prescriptions de la loi du 22 juillet 1982.

Le Maire

Pierre DANO